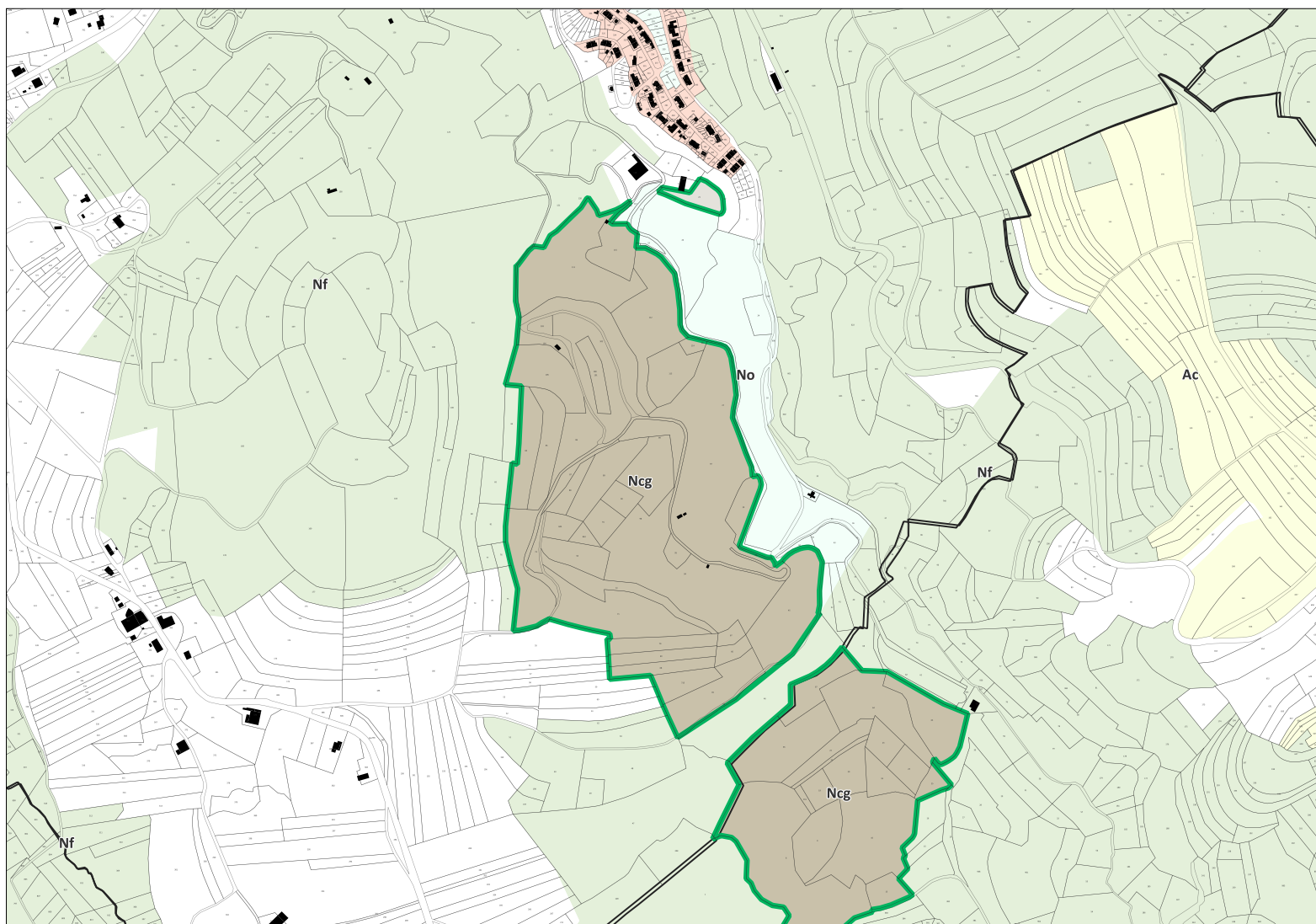


SECTEUR DU RÉGLEMENT : Ncg

STECAL : Secteur de carrières et de gravières

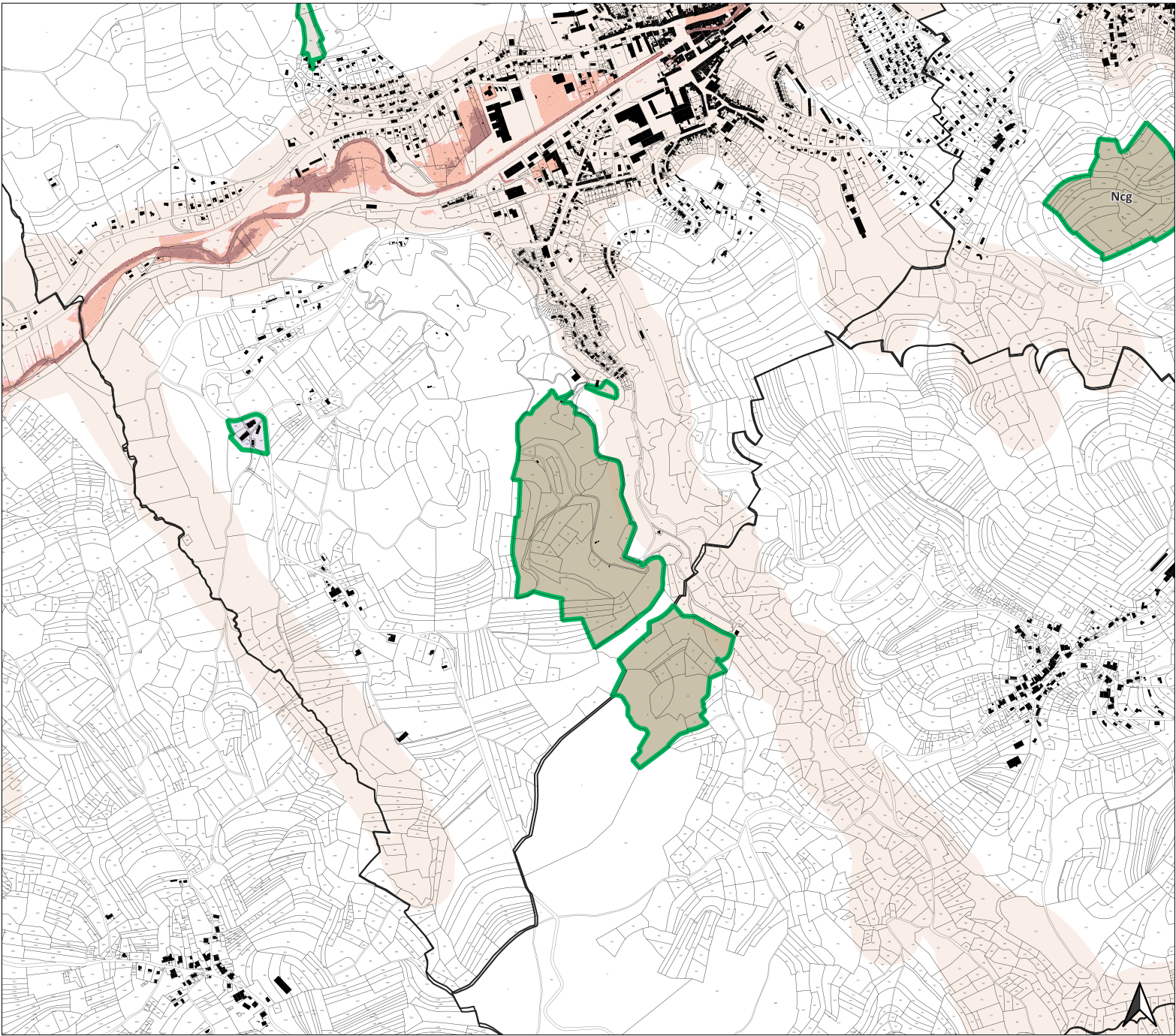
SURFACE (en ha) : 23.49

PROJET : > Site existant

> Privé

> Carrière dont le périmètre est défini par arrêté préfectoral



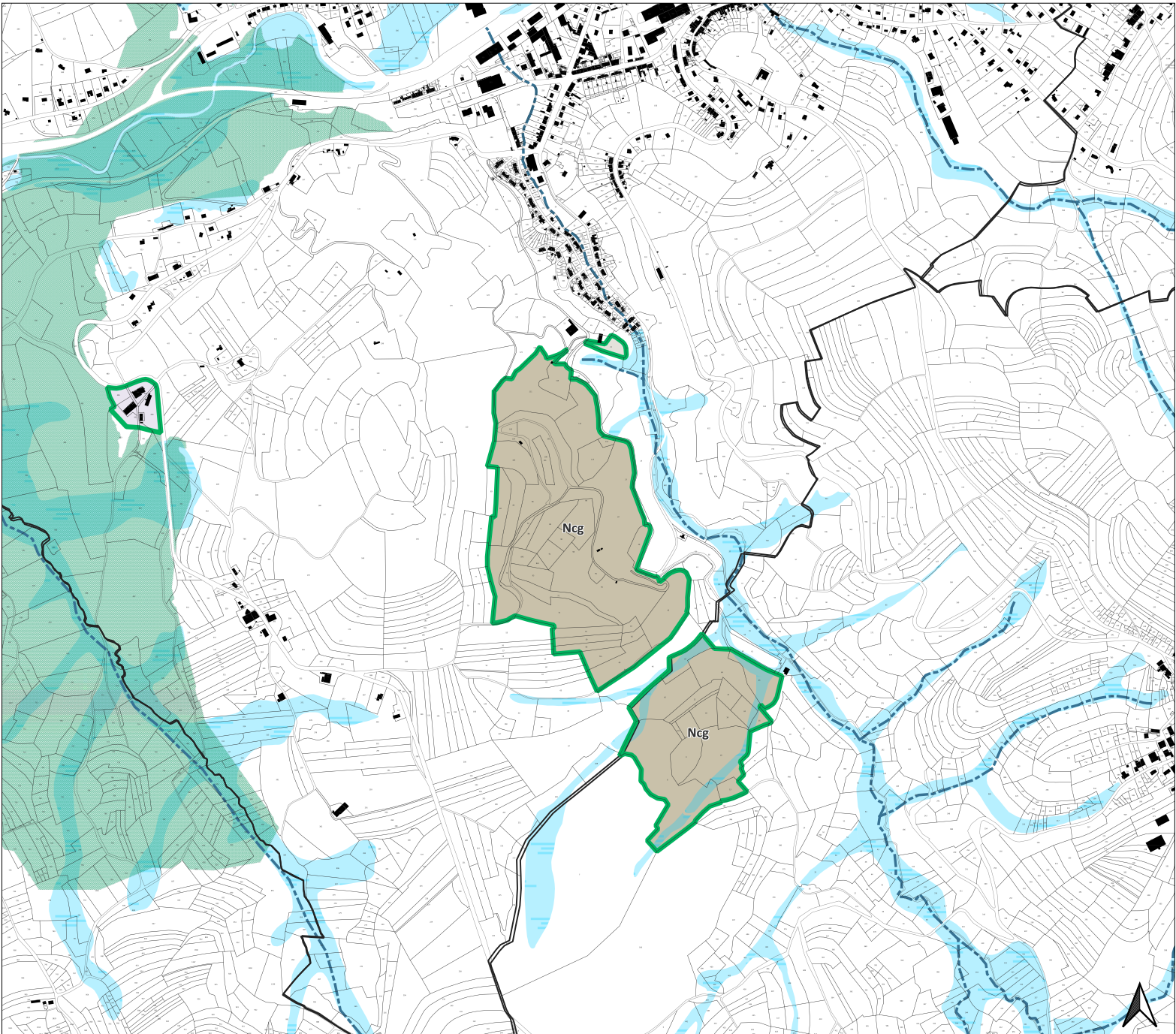


SECTEUR DU RÉGLEMENT : Ncg
STECAL : Secteur de carrières et de gravières
ENJEUX : Le secteur est éloigné des zones à risque

Enjeux liés aux risques naturels

- CRUE CENTENALE
- Niveaux d'aléa : Modéré ou fort
 - Niveaux d'aléa : Fort
 - Niveaux d'aléa : Très fort

- PPRI DE LA MEURTHE
- Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques
 - Zone rouge : zone d interdiction
- ARGILES
- Faible
 - Moyen



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Ncg

STECAL : Secteur de carrières et de gravières

ENJEUX : Il s'agit de la carrière de Ménil-de Senones. Le site est déjà exploité. Le périmètre correspond à celui de l'arrêté préfectoral.

Délimitation du secteur

Enjeux environnementaux et paysagers

Arrêté de Protection de Biotope

ZNIEFF 1

ZNIEFF 2

NATURA 2000

Zone Humide Effective

Réserve nationale

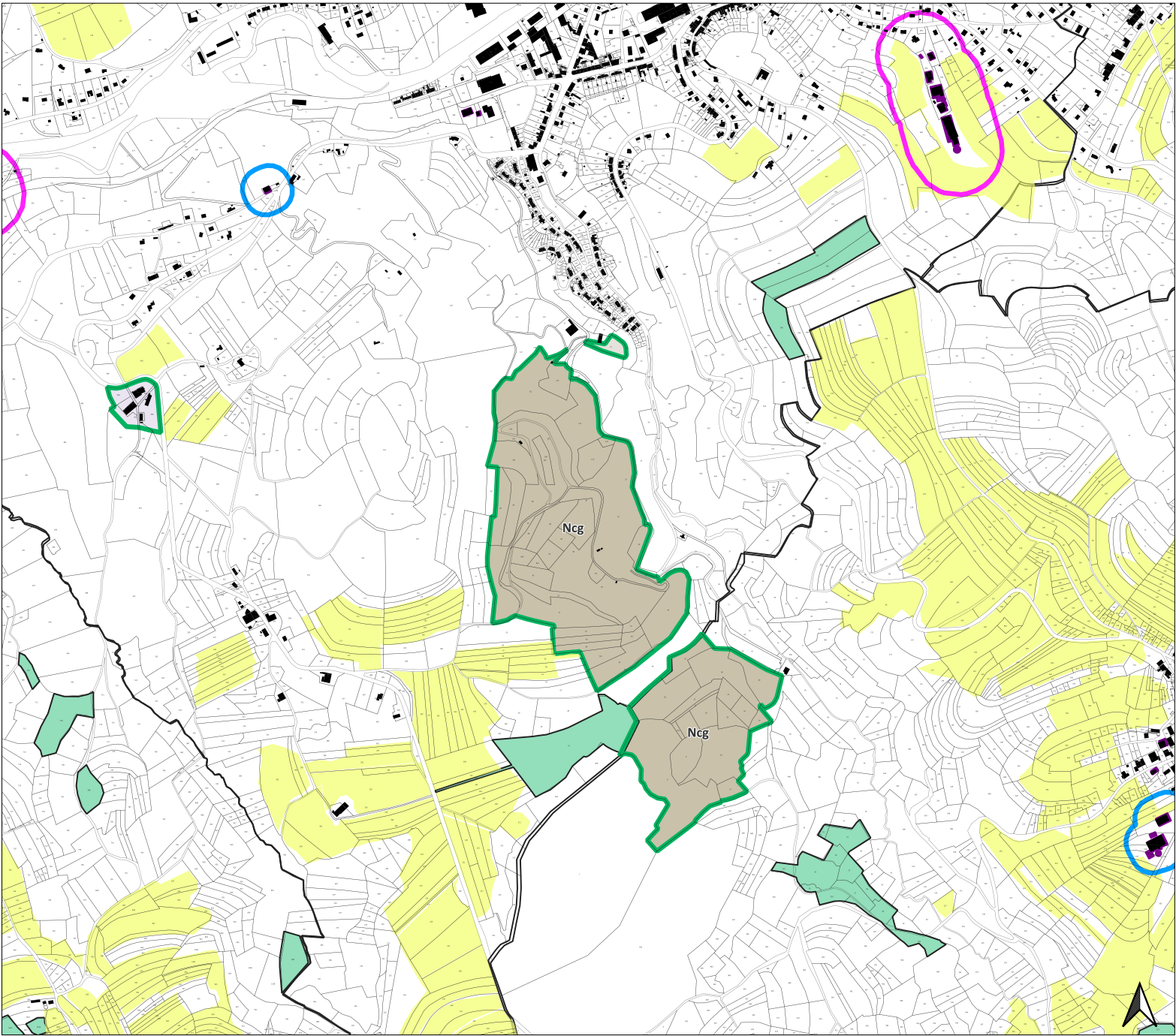
Réservoirs trame prairie

Corridors trame prairie

Réservoirs trame forêt

Corridors trame forêt

Trame bleue



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Ncg
STECAL : Secteur de carrières et de gravières
ENJEUX : Il s'agit de la carrière de Ménil-de Senones. Le site est déjà exploité. Le périmètre correspond à celui de l'arrêté préfectoral.

- Délimitation du secteur
- Enjeux agricoles
- Bâtiments agricoles
- Périmètre ICPE
- Périmètre RSD
- Registre Parcellaire Graphique 2022
- Enjeux forestiers
- ONF- Forêts Publiques